

2AM
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 24 rue Rambuteau, 75003 PARIS
935 271 825 RCS PARIS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 07 MAI 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social de la Société afin d'y intégrer l'organisation d'évènements.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante

« La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers:

La conception, le développement, la commercialisation, la prestation de services, et la distribution de solutions informatiques, plateformes numériques et outils basés sur l'intelligence artificielle destinés aux professionnels de la musique, de l'audio, du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'événementiel sous toutes ses formes, qu'il soit culturel, artistique, sportif, ludique, corporate, professionnel, associatif, institutionnel, public ou privé, y compris:

- Le développement et la mise en œuvre d'outils informatiques et d'agents intelligents.*
- La fourniture de services et produits basée sur un modèle d'abonnement, de « pay-as-you-go » et d'affiliation marketing.*
- La production, l'édition, et la distribution de contenus musicaux, audio, audiovisuels et événementiels.*
- L'organisation d'événements et d'activités de promotion.*
- La formation, l'éducation, et le consulting dans les domaines des technologies audio, audiovisuelles, événementielles et de l'intelligence artificielle.*
- La certification et l'attribution de labels en matière d'IA et RSE.*

L'organisation, la conception, la coordination, la promotion et la gestion d'événements privés, professionnels, culturels, sportifs, artistiques, ludiques, associatifs et corporate, en ce compris notamment les concerts, festivals, compétitions sportives et e-sportives, spectacles, représentations, conventions, congrès, séminaires, salons, conférences, expositions, foires, voyages d'incentive, lancements de produits et toute manifestation publique ou privée assimilée.

Toutes prestations de services en matière d'animation, de communication, de relations publiques et de marketing événementiel,

Paraphe


Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente décide de transférer le siège social du 24 rue Rambuteau, 75003 PARIS au 83 rue Crozatier, 75012 PARIS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 83 rue Crozatier, 75012 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Présidente**

Signé par :
Marine Kiollet
5BFF05A8E1704F1...